Vol. 3, No 7 MONTREAL MAI 1927

CANADA
PORT PAYÉ
POSTAGE PAID
1 c.
NO 3705
MONTRÉAL

La Vie Syndicale

Organe du Secrétariat des Syndicats Catholiques Nationaux du District de Montréal.

Contient des articles inédits sur les questions sociales et économiques; renseigne les membres et nos amis sur les activités des syndicats catholiques; fait oeuvre d'éducation et de propagande syndicale.

Sommaire:

	Page
Syndicats ouvriers, Syndicats patronaux,	1
Un beau geste social	11
Promotions méritées	15
A travers la vie syndicale	16

10

Publiée par

L'Oeuvre de Publicité Syndicale

655, DE MONTIGNY EST, MONTREAL

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

(Banque d'escompte et de dépôts)

SIEGE SOCIAL : MONTREAL.

Capital versé et réserve .... $ 11,000,000
Actif, plus de $139,000,000

La grande banque du Canada français.

254 succursales au Canada, dont 210 dans la province de Québec, et 60 dans l'Ile de Montréal.

LA BANQUE D'ESCOMPTE, EN SECONDANT LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE, AIDE L'OUVRIER.

Notre personnel est à vos ordres.

La Banque Provinciale
DU CANADA

Siège social :
7 ET 9, PLACE D'ARMES, MONTREAL.

Capital autorisé _ _ _ _ _ _ $ 5,000,000.00
Capital payé et Surplus _ _ $ 5,776,000.00
Actif total (au 30 nov. 1926), $47,880,000.00

Cette banque est la seule au Canada dont les argents confiés à son département d'Epargne sont contrôlés par un Comité de Censeurs, ces messieurs examinant mensuellement les placements faits en rapport avec tels dépôts.

Conformément aux règlements approuvés par ses actionnaires, lors de sa fondation, cette banque ne prête pas d'argent à ses directeurs.

La Vie Syndicale

SYNDICATS OUVRIERS, SYNDICATS PATRONAUX

Pourquoi organiser les ouvriers avant les patrons en Syndicats Catholiques ?

« Pourquoi ne fait-on qu'organiser les ouvriers en syndicats catholiques et non pas aussi les patrons ? » Question que maints syndiqués et autres gens se posent depuis quelques années. Préoccupation naturelle et sérieuse. Seulement convient-il d'entretenir la pensée persistante de l'égale nécessité de syndiquer catholiquement les patrons, susceptibles de l'être, tout comme les ouvriers ? Guidés par l'immortel témoignage[1] de Léon XIII, qui fera corps

[1] Encyclique Rerum Novarum.

La pipe *Cavité*

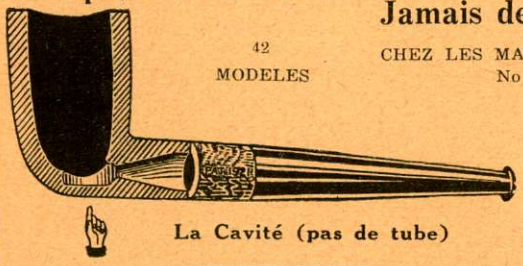

42 MODELES

La Cavité (pas de tube)

Ne se bouche pas, Ne râle pas, Jamais de jus dans la bouche.

CHEZ LES MARCHANDS OU PAR LA POSTE
No 1. $1.00 ; No 2. 50c.

Demandez notre catalogue

E. N. CUSSON
7062, ST-DENIS, Montréal

TEL. CLAIRVAL 4148-J.

ALFRED DUBOIS

Plombier Sanitaire

Ouvrage fait avec soin et diligence. Réparations de tous genres.
Poseur d'Appareils de chauffage, etc., etc.

Bureau :
2264, RUE WURTELLE
Montréal

Pain et Gateaux
LE PAIN DE CHEZ NOUS
PAIN ZENITH

Les Compliments de

I. CARON

Boulangerie :
6212, RUE SAINT-HUBERT

Bureau :
401, RUE BELLECHASSE
Tél. CAlumet 0186.

avec cet article par de nombreuses citations, nous démontrerons que, si l'Eglise souhaite que les catholiques des deux classes s'organisent chacun entre eux, Elle considère avant tout urgent que les travailleurs en agissent ainsi et même qu'on les y aide.

D'abord à qui l'organisation professionnelle est-elle le pus nécessaire ? Ce n'est certes pas aux patrons qui, si nous en considérons l'élément important, appartiennent, en général, à cette classe qui se fait « un rampart de ses richesses. » Au reste individuellement ou associés professionnellement, l'objet tangible des patrons est le profit. Pour eux conditions d'existence et avantages sociaux en dérivent simplement.

Il en est autrement des « classes inférieures qui sont pour la plupart dans une situation d'infortune et de misère imméritées. » Pour la masse des prolétaires qui « ne se sentent guère estimés qu'au poids de l'or produit par leur travail » l'objet direct et tangible est le salaire, source unique de tous leurs moyens d'existence et dont les travailleurs modernes attendent aussi des avantages sociaux. C'est de l'insuffisance du salaire, en conséquence, que vient le principal besoin de l'organisation ouvrière.

D'où naissent deux vocations différentes. Celle du patronat est d'abord économique et, sociale, en second lieu; celle du salariat est avant tout sociale et, économique, par répercussion. Accroître la production, perfectionner ses méthodes, étendre le commerce, grossir les bénéfices sont les activités naturelles et primordiales des employeurs. D'initiatives sociales très peu leur sont dues. S'il contribuent à quelques réformes sociales, ce n'est généralement qu'à la suite de l'opinion publique, formée par le travail organisé. Pourquoi n'en peut-il être autrement du patronat ? C'est parce qu'il constitue, en somme, dans la société, « une faction qui, maîtresse absolue de l'industrie et du commerce, détourne le cours des richesses et en fait affluer en elle toutes les sources, » et faction, d'ailleurs, qui tient en sa main plus d'un ressort de l'administration publique.

Le prolétariat, au contraire, même dans sa partie organisée, est encore « une multitude, l'âme ulcérée, » toujours prête à réclamer ses droits. Car l'hostilité patronale, sous diverses formes, très évidente dans maintes industries encore de nos jours, contre l'organisation professionnelle ouvrière, contraint le travail syndiqué à l'agitation sociale. Pourtant, par là il n'exerce qu'une vocation naturelle : proclamer le droit syndical à l'action collective pour défendre les intérêts individuels des syndiqués qui ne seraient pas

autrement consolidés; chercher à obtenir une part convenable de tous les biens qu'ils procurent à la Société » et à « vivre au prix de moins de peine et de privation. »; réclamer de l'Etat « une sollicitude spéciale » afin de mettre fin au joug de « maîtres inhumains et à la cupidité d'une concurrence effrénée » ; s'évertuer, par le recours à l'Etat ou par la force de l'organisation, à enrayer le « monopole du travail et des effets de commerce, devenus le partage d'un petit nombre »... ; proclamer que le travail de l'homme n'est pas une marchandise ni un article de commerce, qu'au contraire « il est personnel, parce que la force active est inhérente à la personne et qu'elle est la propriété de celui qui l'exerce et qui l'a reçue pour son utilité. » D'où, enfin, l'inaltérable détermination du travail organisé de conquérir pour l'ouvrier le droit de choisir ses compagnons de travail.

Ce que nous venons de démontrer de la vocation respective de la classe patronale et de la classe ouvrière syndiquée, établit clairement qu'envers la société civile la part de responsabilités sociales de chacune diffère considérablement. Les responsabilités sociales des patrons sont habituellement limitées aux industries qu'ils contrôlent et aux employés concernés. Et, si l'on se place au point de vue de la société, leur responsabilité consiste surtout dans le bien qu'il ne font pas ou qu'ils empêchent de se faire, que dans ce qu'ils font.

Bien au contraire les travailleurs organisés, par leur vocation, portent une responsabilité qui atteint la société civile entière, s'étend à toutes les couches sociales. Dans « l'opinion plus grande qu'ils ont conçue d'eux-mêmes, » ils visent, par des voies diverses, une incessante émancipation économique et sociale, après l'avoir été politiquement. Leur action collective s'attache à tout le corps social, elle est réformatrice, tend à résoudre tous les aspects du

Si vous désirez guérir votre
— HERNIE —
VENEZ NOUS CONSULTER
Notre bandage herniaire vous donnera entière satisfaction.
ASSORTIMENT complet de ceintures abdominales, bas élastiques, béquilles, chaises d'invalides, à vendre ou à louer. Spécialité : Appareils orthopédiques, membres artificiels, Corsets pour gibbosité.

C. MARTIN
36 et 38 Est, rue Craig
MONTREAL
Tél. Harbour 3727 — Dépt. T.

problème social. Mais les solutions diffèrent selon les voies suivies : ou de la doctrine païenne ou de la doctrine chrétienne. A la doctrine païenne remontent les théories socialistes et la conception des syndicalisme matérialiste ou neutre. A la doctrine chrétienne se rattache le syndicalisme confessionnel.

Mais aux ouvriers syndiqués qui préconisent ou la solution socialiste ou la solution matérialiste au relèvement de la classe ouvrière, n'est-il pas catégoriquement dit que "la question qui s'agite est d'une nature telle qu'à moins de faire appel à la religion et à l'Eglise, il est impossible de lui trouver jamais une solution efficace ? » Cependant, il n'est pas étonnant que ces syndiqués ne fassent pas appel à la religion et à l'Eglise, quand on les sait dominés par « l'erreur capitale de croire que les deux classes (patrons et ouvriers) sont ennemies nées l'une de l'autre », quand ils ne savent pas qu'au contraire, « elles sont destinées par la nature à s'unir harmonieusement et à se tenir mutuellement dans un parfait équilibre; quand ils ignorent ou qu'ils oublient que « nul ne saurait avoir une intelligence vraie de la vie mortelle ni l'estimer à sa juste valeur s'il ne s'élève jusqu'à la considération de cette autre vie qui est immortelle, et que « celle-ci supprimée, disparaît aussitôt toute

OUVRIERS DE SAINTE-MARIE

Votez pour

M. Camillien Houde

Député de Ste-Marie à la Législature.

CANDIDAT OPPOSITIONNISTE,
CANDIDAT DU PEUPLE,
CANDIDAT DES OUVRIERS,

DANS LA DIVISION SAINTE-MARIE

(Réc.)

forme et toute vraie notion de l'honnêteté ». Aussi bien ces syndicats à base socialiste, matérialiste ou neutre peuvent peut-être procurer « l'abondance matérielle » au travailleur mais cela suffit-il si leur « disette d'aliments spirituels met en péril le salut de son âme » ?

Tout ce qui se fait sans Dieu se fait contre Dieu. Dès lors si la société humaine a besoin d'être régénérée pour que les travailleurs parviennent à un meilleur status social, ce sera en poursuivant et en atteignant la fin chrétienne en vue de laquelle elle a été fondée. Pour ce faire, il faut que « tous les inconvénients et tous les actes de la vie sociale naissent du même principe d'où est née la société. Aussi s'écarter de la fin, c'est aller à la mort; y revenir c'est reprendre de la vie ». Et le grand Pape des ouvriers ajoute particulièrement pour eux : « ce que nous disons du corps social tout entier, s'applique également à cette classe de citoyens qui vivent de leur travail et qui forment la très grande majorité ».

Ne voilà-t-il pas en soi une direction spéciale à tous ceux qui prennent la responsabilité d'organiser et de conduire les salariés ? Aussi bien n'est-il pas positivement prescrit aux ouvriers chrétiens « qu'ils résoudront facilement par la raison le sort de leur classe si, unis en sociétés et conduits par une direction prudente ils entrent dans la voie où leurs pères et leurs ancêtres trouvèrent leur salut et celui des peuples.» Et c'est la première fois qu'un Pape, ayant à s'occuper de « la condition des ouvriers » de l'époque contemporaine, les exhorte en termes biens nets à entrer dans la voie des anciennes corporations chrétiennes; le premier aussi à leur demander de fonder des syndicats où ils pourront « apprendre à respecter et à aimer l'Eglise, la commune mère de tous les chrétiens; à obtempérer à ses préceptes, à fréquenter ses sacrements » . . . N'était-ce pas là, enfin, leur signifier la préférence de l'Eglise pour l'organisation syndicale à base confessionnelle, c'est-à-dire catholique ? Principe sur lequel Pie X [1] devait revenir plus tard avec énergie.

Et, au surplus, le vœu ardent de l'illustre Pontife n'était-il pas que les ouvriers chrétiens, et particulièrement les catholiques, « s'organisent eux-mêmes et joignent leurs forces pour pouvoir secouer hardiment le joug injuste et intolérable » des sociétés non-chrétiennes « qui les ont circonvenus », et que, notamment, leurs propres syndicats « accroissent leur nombre et l'efficacité de leur action » ?

Bref l'Eglise se fait une préoccupation spéciale du syndicalisme ouvrier catholique, parce que à n'en pas douter, il a pour

[1] Encyclique : Singulari Quadam.

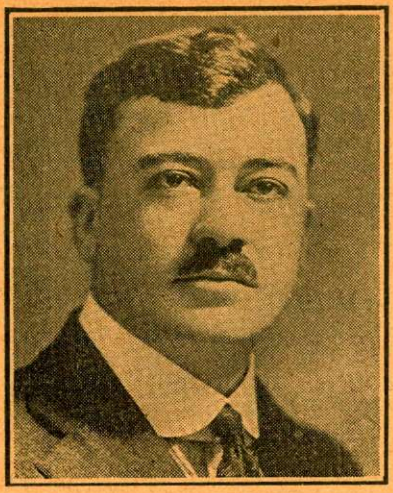

OUVRIERS de la division St-Jacques, vous avez cru en moi en 1919, et en grande majorité, vous m'avez conservé votre confiance depuis cette époque. C'est à plus d'un titre que je sollicite, avec la ferme conviction de ne pas être déçu, votre appui et votre vote unanime pour l'élection du 16 mai prochain.

Issu d'une famille pauvre, associé à votre vie durant plusieurs années, fils de mes œuvres, je crois avoir un titre particulier à votre sympathie, à votre appui et à votre confiance

Les questions qui vous intéressent me sont plus chères que vous ne sauriez le croire, car j'ai connu trop de déboires dans ma jeunesse et j'ai travaillé trop ardûment pour ne pas apprécier à leur juste valeur toutes les lois et les mesures qui peuvent être adoptées pour améliorer la situation de chacun d'entre vous.

Réalisant que l'ouvrier désire pour son fils une meilleure situation et la plus grande somme de bonheur possible, j'ai compris que l'enseignement technique et toutes ses filiales devaient être l'un des premiers articles de mon programme. Les bourses annuelles que j'ai obtenues à cette fin sont décernées totalement à des fils d'ouvriers et je veux en faire augmenter le nombre.

La loi sur les Accidents du Travail qui assure tant à l'ouvrier qu'à sa veuve et à ses enfants une indemnité indispensable pour les premiers besoins de la vie, m'est particulièrement familière et j'entend coopérer avec vos chefs et vos amis à l'amélioration et à la faire amender de manière à ce que cette indemnité vous soit garantie et que tous les frais judiciaires et médicaux, d'expertise et d'hospitalisation soient à la charge directe et exclusive du patron.

Distinguez entre vos amis et ceux qui exploitent les passions et les préjugés et entourez-moi de votre appui généreux et de votre confiance efficace, afin que le 16 mai prochain vous puissiez, par ma victoire, me donner l'opportunité de vous témoigner ma reconnaissance en travaillant à l'amélioration, au développement et au bonheur de la classe ouvrière.

I. VAUTRIN,
Candidat libéral dans St-Jacques.

(Réc.)

mission providentielle de faire pénétrer au sein du travail organisé l'idéal chrétien et, par là, faire le salut des classes laborieuses et « celui des peuples ». Bien qu'Elle souhaite évidemment que les patrons chrétiens imitent [1] leurs ouvriers ou a suffisamment compris pourquoi ils n'y sont pas exhortés avec la même insistance et pourquoi ils ne sont pas tenus à ce devoir avec la même urgence.

Par ailleurs il n'empêche que les « riches et les maîtres » et tous les catholiques des classes dirigeantes n'ont pas le droit, dans la logique des choses, de nuire, d'aucune façon, à l'« accroissement » des syndicats ouvriers catholiques ni d'entraver « l'efficacité de leur action ». Bien au contraire « le clergé et les catholiques, dit Benoit XV, au lieu de s'opposer aux revendications du prolétariat, doivent les favoriser, pourvu qu'elles se renferment dans les limites du juste et de l'honnête [1] ». Qu'est-ce à dire donc lorsque ces revendications viennent de syndiqués catholiques ? Et quand le même Pape demande que « les privilégiés de la fortune veuillent bien règler leurs rapports avec les prolétaires *non suivant les données du droit strict, mais plutôt sur les principes de l'équité,* » ce devoir, les patrons chrétiens n'ont-ils pas surtout à le remplir dans leurs relations avec les syndicats catholiques ? Ceux-ci, après tout, sont bien les « voies légitimes » par où leurs adhérants, « dont le sort est en jeu », peuvent le mieux poursuivre leurs intérêts.

Et encore plus, aucun catholique des classes dirigeantes ne doit compromettre l'accroissement de l'efficacité de leur action par le jeu d'influences indues au détriment de ceux qui orientent les destinées supérieures du syndicalisme catholique, particulièrement en notre pays. Car il faut qu'il y vive et grandisse, c'est la consigne de Dieu !

ALFRED CHARPENTIER.

---

[1] En Europe, cependant, l'organisation patronale chrétienne a commencé à se développer.

[1] Lettre à l'Episcopat français, 14 juillet 1919.

Ouvrage général en peinture, soigneusement fait et exécuté promptement. — Lavage des Peintures, etc.

Spécialité : Edifices Religieux.

GODIN & DROUIN

705, ST-ZOTIQUE EST, - Téléphone : CALUMET 8339

Le gouvernement libéral et les ouvriers

Travailleurs, qui lisez ces lignes et qui aurez à déposer votre bulletin de vote pour le candidat de votre choix, le 16 mai prochain, permettez-nous de faire un retour sur la politique libérale à l'égard des ouvriers.

Car tout être intelligent, et vous l'êtes, avant de juger d'une chose, avant de juger d'un problème, doit l'étudier sous toutes ses faces. Si le gouvernement libéral vous a donné une législation ouvrière solide et protectrice de vos intérêts les plus chers, il est équitable que vous lui en donniez le crédit et que vous lui continuiez votre confiance. Si au contraire, il n'a rien fait, vous pourrez lui retirer cette confiance. Venons maintenant aux faits, car ce sont les faits qui doivent servir de base à votre jugement.

Notre législation ouvrière

Nous avons une législation ouvrière solide et répondant pratiquement à tous les besoins des travailleurs. Elle peut être améliorée, car à mesure que notre industrie se développe, à mesure que notre population industrielle s'accroît, de nouveaux besoins surgissent. Mais convenons qu'il faut suivre les temps et qu'un gouvernement, qui, comme celui que nous avons, adopte à chaque année, une ou plusieurs lois ouvrières importantes, est progressif, s'adapte aux besoins sociaux des travailleurs.

En voici le bilan : 1. — Loi des établissements industriels; 2. — Loi des accidents du travail. 3. — Loi de conciliation et d'arbitrage. 4. — Loi relative au privilège des ouvriers, en cas de faillite d'un entrepreneur ou d'un constructeur. 5. — Loi du salaire minimum des femmes. 6. — Loi d'un jour de repos pour les employés d'hôtels et de restaurants. 7. — Loi des ingénieurs-stationnaires. 8. — Loi des édifices publics. 9. — Loi des bureaux de placement. 10. — Loi des syndicats professionnels. 11. — Loi des logements ouvriers; 12. — Loi concernant les fonderies, etc.

Nous arrêtons cette nomenclature; elle devient fastidieuse. Mais cet ensemble de nos lois ouvrières les plus importantes ne laisse-t-il pas une impression de préoccupation sociale intelligente de la part du gouvernement libéral ?

Donnons quelques notes sur les plus importantes de ces lois sociales.

Loi des établissements industriels

La loi des établissements industriels est complète. Le grand malheur, c'est que les ouvriers ne la connaissent pas suffisamment; ils devraient l'étudier et en surveiller l'application. Le gouvernement a institué un département du travail diligent, composé d'inspecteurs

(Réc.)

consciencieux et dévoués, qui sont toujours prêts à forcer les compagnies industrielles à respecter la loi. Vous savez du reste, par expérience, que nombreux sont les cas où les inspecteurs sont intervenus avec succès.

La loi des établissements industriels prévoit la prévention des accidents, protège les femmes contre une durée trop longue du travail, exige le respect de l'hygiène à l'atelier. Des sanctions sévères sont prévues pour ceux qui en violent les règlements.

Loi des accidents du travail

Voilà une loi qui fait couler beaucoup d'encre et soulever bien des discussions. La province de Québec, par son gouvernement libéral, a été la première à avoir une loi prévoyant une compensation pour l'ouvrier blessé à son travail. Les modifications qu'elle a subies chaque année, ont toujours été l'avantage des travailleurs.

L'opinion publique demandait une loi nouvelle. Qu'a fait le gouvernement ? Il a nommé une commission d'enquête, également composé de travailleurs et de patrons, qui a recueilli une documentations abondante sur le sujet. Un projet de loi est sorti de cette commission.

La loi nouvelle sanctionnée le 24 mars 1926, prévoit une augmentation extraordinaire des indemnités.

Voici ce qu'elle donne : 1. — Incapacité temporaire : 50% du salaire. Incapacité permanente totale : 66 2/3% du salaire. Incapacité permanente partielle : 50% de la réduction du salaire causée par l'accident. Décès de l'ouvrier par suite d'accident : Une rente est servie à la veuve, représentant 20% du salaire de l'époux; si le défunt laisse des enfants, 10% du salaire est ajouté pour chaque enfant en bas de 16 ans, jusqu'à concurrence de quatre.

Exemple : Un ouvrier père de quatre enfants tombe au bas d'un échafaud et se tue. La loi accorde tous les frais de sépulture. Elle donne ensuite, à supposer que cet ouvrier gagnait $1.500.00 par année, la somme suivante à la veuve : 20%, ou $300, quatre enfants jouissant chacun de 10% ou $600. Celà fait un total de $900.00. Est-ce que cette indemnité n'est pas raisonnable ? Il serait à souhaiter que tous les pères de familles ouvrières laissent à leurs dépendants un pareil revenue.

Qu'est-il arrivé ? La loi n'a pu être mise en vigueur. Les compagnies d'assurance, à la grande surprise de tout le monde, ont chargé des taux écrasants pour l'industrie. La loi ne pouvait fonctionner.

Il reste un moyen : La Commission s'emparant du risque collectif et par celà le répartissant plus équitablement. L'Hon. Premier Ministre a déclaré publiquement que la Commission des accidents du travail serait accordée, si aucune autre méthode ne pouvait réussir. Or, aucune autre méthode ne pouvant réussir, les ouvriers auront du gouvernement la Commission des accidents du travail, et dès la prochaine session.

Salaire minimum des femmes

La Commission du salaire minimum des femmes a déjà commencé son travail. Le taux minimum des salaires pour femmes expérimentées dans les buanderies a été fixé à $12.00 par semaine. N'est-ce pas raisonnable ?

(Réc.)

Toutes les industries y passeront et nos femmes et nos filles travailleront à des salaires raisonnables. Après les industries, le commerce y passera à son tour. On procède avec sagesse, c'est-à-dire graduellement.

Loi des syndicats professionnels

Notre loi des syndicats professionnels est l'une des plus au point qui soient dans le monde. Elle donne la vie légale aux organisations ouvrières; elle leur permet l'organisation d'assurances sociales maladie-décès-chômage; elle leur permet de négocier des contrats collectifs de travail ayant force de loi.

Elle est en somme la reconnaissance la plus adéquate du travail organisé; elle met dans ses mains une arme redoutable, une arme de protection et de justice légale. Qui peut ne pas rendre reconnaissance au gouvernement libéral pour une telle législation ? . . .

Les conservateurs et les ouvriers

Quel est le programme ouvrier des conservateurs, qui posent en défenseurs du faible et de l'opprimé ?

Le voici au complet, tel que cité par le Bulletin des Agriculteurs : « Le ministère du travail confié au représentant le plus attitré de la classe ouvrière. Protection à l'ouvrier blessé; une loi des accidents du travail plus efficace, plus expéditive et moins coûteuse rendant justice à toutes les catégories d'ouvriers. Une commission des accidents du travail. Réforme du service civil. Traitement plus efficace pour les fonctionnaires; moins de fonctionnaires et des salaires plus raisonnables; assurance d'Etat. » Un point c'est tout . . .

Ce sont toutes choses que le gouvernement libéral est prêt à accorder. Vous nous demanderez sans doute où l'on pourra prendre un ministre du travail dans les candidatures conservatrices actuelles? Il n'y a pas un ouvrier officiellement choisi par le parti.

La Loi des accidents du travail; nous l'avons. La Commission d'Etat : elle est promise et nous l'aurons dès la prochaine session. Diminution des fonctionnaires ? Est-on prêt à diminuer le nombre des inspecteurs du travail, alors que les organisations ouvrières demandent qu'il soit augmenté ? C'est un programme anti-ouvrier que celui-là.

Ce programme est pauvre à l'excès : il révèle une ignorance complète des revendications ouvrières. Les auteurs de ce programme mis au pouvoir, celà signifie pour les travailleurs, un recul un abaissement des conditions de travail.

Le parti libéral est disposé à accorder aux travailleurs toutes leurs légitimes demandes. C'est ce qu'il a fait dans le passé; c'est ce qu'il fera dans l'avenir. Nous aurons dans quelques années le plus beau code social des provinces canadiennes et ce sera par le gouvernement actuel, et avec la coopération des organisations ouvrières, que nous l'aurons.

Vous voterez donc dans le sens de vos intérêts, ouvriers qui lisez ces lignes, le 16 mai prochain. Vous voterez pour le gouvernement qui travaille ardemment à la protection et à l'avancement des classes laborieuses.

(Réc.)

UN BEAU GESTE SOCIAL

Les syndicats ouvriers catholiques devront à S. G. Mgr Gauthier, une lourde dette de reconnaissance. On sait combien Sa Grandeur, après avoir participé personnellement à la formation des premiers syndicats, les a dans la suite généreusement aidés; sans son puissant concours, il faut bien admettre que le syndicalisme ouvrier catholique serait encore à naître dans notre région.

Il était écrit que là ne devait pas se limiter son zèle. Depuis déjà assez longtemps, les syndicats catholiques du bâtiment sollicitaient l'inclusion d'une échelle des salaires raisonnables et d'une clause de préférence syndicale dans les devis de construction des églises et autres édifices religieux. L'intervention était délicate. Mgr l'Archevêque, avec le tact qu'on lui connaît, a su développer dans son clergé une sympathie profonde envers les syndicats; en toutes occasions, il ne négligeait pas de dire un bon mot en leur faveur, combien il était urgent de les aider à se développer, combien il fallait compter sur eux pour le triomphe de la justice et de la paix sociale dans notre ville.

Le 8 avril dernier, il apposait sa signature au bas d'un projet de clause de salaires raisonnables et de préférence syndicale qui doit être insérée dans tous les devis de construction d'édifices religieux. Voici le texte complet de cette clause :

« L'entrepreneur devra prendre la main d'œuvre des Syndicats catholiques, en autant que ceux-ci pourront fournir des ouvriers compétents et la payer selon l'échelle des salaires raisonnables annexée aux présents devis.

Il est admis cependant qu'à compétence égale et au même taux de salaire, les ouvriers de la paroisse pourront être employés de préférence pourvu qu'ils joignent les Syndicats catholiques. »

"Nous avons le plaisir d'annoncer que tout notre lait provient de vaches ayant subi l'épreuve de la tuberculine, ce qui est une garantie d'un lait non-tuberculeux. Il est en plus parfaitement pasteurisé. C'est donc un lait absolument sain et de haute qualité".

J.J. Joubert LIMITÉE

ECHELLE DES SALAIRES :

Métiers	Salaire à l'heure
Amiante	$ .75
Briquetiers	1.00
Charpentiers-menuisiers	.75
Ciment, (finisseurs)	.75
Chauffeurs (bouilloires)	.50
Charretiers, (simple)	.60
Charretiers, (double)	.90
Electriciens,	.70
Ferblantiers, (couvreurs)	.65
Ingénieurs, (1ère classe)	.90
Ingénieurs, (2ième classe)	.75
Ingénieurs, (3ième classe) à la grue, malaxeur, compresseur, générateur, excavation, élévateur,	.65
Journaliers, (porteurs d'oiseaux)	.50
Journaliers	.40
Latteurs, (bois) (et métal)	.65 et .90
Maçons	1.00
Peintres	.65
Plâtriers	1.00
Steamfitters	.75
Plombiers	.75
Poseurs de tuiles	1.00
Tailleurs de pierre	.90
Travailleurs en fer Structural	.75

Aux communautés religieuses et aux fabriques :

Vu et approuvé ce 8 avril 1927.

† G. GAUTHIER,
Archevêque coadjuteur de Montréal.

Bureau : 1215 RUE ST-TIMOTHEE
Tél. EST 1531

Benoit & Mathieu

Ouvrage de Manufacture

Bois, Moulures, Planches murales. Menuiserie intérieure. Aussi : Fixtures de magasin.

Cour : 1236 rue AMHERST

EMILE NAP. BOILEAU, Sec.-Trés.
ULRIC BOILEAU, Prés.-Gérant

Bureau :
Tél. Belair 3503 - 3502

Ulric Boileau, Ltee

ENTREPRENEURS
— GENERAUX —

Spécialité: Edifices Religieux

521, RUE GARNIER

On peut constater, en parcourant la liste des salaires, que ceux-ci sont raisonnables et répondent bien aux revendications des travailleurs syndiqués. Ce sera un grand titre de gloire pour l'Eglise catholique que de continuer son œuvre de protection et d'aide efficace envers les pauvres et les déshérités de cette terre. La préférence syndicale de sa part indique clairement, que si Elle considère tous les catholiques comme ses enfants, Elle se permet de favoriser davantage — (Et qui pourrait le lui reprocher ?) — ceux de ses fils qui répondent diligemment à son appel et qui se groupent en syndicats ouvriers catholiques pour la défense et l'amélioration de leurs conditions de travail.

A sa réunion du 22 avril dernier, le Conseil Central des syndicats catholiques a voté unanimement une résolution de remerciements à Sa Grandeur Mgr l'Archevêque pour cette nouvelle marque tangible de sympathie cordiale qu'il venait de donner au mouvement ouvrier catholique.

DIVISION LAURIER

Alfred Duranleau

AVOCAT C. R.

Député de la division Laurier depuis 1923, Candidat oppositionniste, licencié en droit de l'Université Laval, Avocat depuis 1897, Conseil du Roi depuis 1915, Gouverneur à vie de l'Hôpital Notre-Dame, membre de l'Alliance Nationale française, membre à vie du Club St-Denis, membre de la Société des Artisans, membre de l'Alliance Nationale, Chevalier de Colomb, etc., est surtout à Québec,

---

Le champion de l'autonomie de Montréal et le défenseur des droits du peuple.

(Réc.)

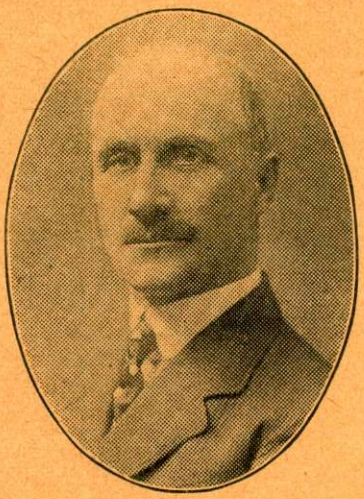

L'Hon. Alfred Leduc

Candidat libéral
sollicite l'appui
de ses
concitoyens de
St-Henri

(Réc.)

PROMOTIONS MERITEES

Le 19 mars dernier, il y avait grande fête au Bureau de Poste. Les employés fêtaient la nomination de M. Ludovic Germain, au Secrétariat. En effet, c'est bien un des leurs, qui a grandi parmi eux, car dès l'âge de 16 ans, il faisait ses débuts comme simple commis, et d'années en années il gravissait les degrés de l'échelle qui devaient le conduire à la haute position qu'il occupe maintenant. Aussi, tous fêtaient avec joie ce camarade qui avait su monter par lui-même et atteindre cette position enviable qu'on vient de lui confier.

M. Germain a gagné ses lauriers par ses propres mérites et nous l'en félicitons sincèrement, car il est le type du démocrate exemplaire, affable et bon envers tous, ami de la justice et jouissant de la grande considération générale. Plus d'une tête dirigeante, dans différentes classes sociales devrait prendre exemple sur un homme semblable, et cela pour le plus grand bonheur de leurs employés et le succès de l'entreprise qu'ils dirigent.

Il est une maxime évangélique qui dit « Quiconque s'abaisse sera élevé, et quiconque s'élève sera abaissé ! . . . » L'heureux élu s'est toujours montré humble et bon, laissant aux autres le soin d'apprécier ses innombrables qualités, car, comme il le disait souvent : « Tout vient à point à qui sait attendre ! . . . » Aussi, tous les employés des postes se félicitent du choix de leurs supérieurs en la personne de M. Ludovic Germain dans lequel ils ont reconnu les qualités de l'homme juste « envers et contre tous. »

Il ne faut pas oublier non plus la nomination de M. Meaureault, qui comme M. Germain, est digne du poste qu'on a bien voulu lui confier. M. Hector Meaurault est aussi un parfait gentilhomme, d'une éducation raffinée, et qui, dans ses relations journalières avec son personnel n'a su s'attirer que de sincères et nombreuses amitiés. Les employés des postes sont reconnaissants aux autorités qui ont bien voulu reconnaître chez ces deux employés des hommes très capables et toujours prêts à rendre service.

Nous souhaitons donc à ces deux heureux élus, grand succès dans la nouvelle tâche qui leur incombe.

A. H. L.
Directeur de la Dépêche.

A TRAVERS LA VIE SYNDICALE

LES ELECTIONS AU CONSEIL CENTRAL.

Le Conseil Central des Syndicats catholiques nationaux a procédé le 11 mars et le 25 mars à l'élection complète de ses officiers généraux et de ses divers comités.

La matière abondante d'avril nous a empêché de publier la liste des élus; nous nous reprenons avec l'édition de mai.

Voici le résultat : Président, Clovis Bernier; vice-président, P. J. Laganière; secrétaire-archiviste, Ls Pouliot; secrétaire-correspondant, J. P. Malo; secrétaire-financier, G. Tremblay; trésorier, G. Durand; statisticien, J. B. Huot; sentinelle, J. B. Beauregard; commissaire-ordonnateur, F. A. Panneton.

Comité exécutif : MM. E. Provost, Z. Santerre, J. W. Chartrand. J. C. Fecteau, H. Doucet.

Comité d'organisation : MM. G. Tremblay, J. B. Délisle, M. Dieumegarde, E. Coulombe, G. Laurier, J. Comeau, J. A. Blais, A. Auger.

Comité des lettres de créance : MM. E. Fredette, H. Turcot L. Winner.

Comité des griefs : MM. Mousseau-Drapeau, H. Laplante, G. Tremblay.

Comité de l'étiquette : MM. E. Daigneault, E. Chevalier, L. Lacroix.

Vérificateurs : MM. J. C. Fecteau, S. Latraverse, A. Dufresne.

Comité de la Fête du travail : MM. J. F. Perreault, J. B. Beauregard, L. Lanoix, A. Gauthier, L. Winner, A. Charpentier, J. B. Huot, F. A. Panneton, L. Paquette, J. L. Marchand, A. Dufresne, G. Tremblay, R. Abel, A. Durand.

Tanneris 1704 rue Iberville

Daoust, Lalonde & Cie, Limitée

MANUFACTURIERS DE CHAUSSURES, TANNEURS ET CORROYEURS

Bureau et fabrique :

45 A 49 SQUARE VICTORIA, - MONTREAL

DEUIL DES CORDONNIERS SYNDIQUES.

Nous tenons à mentionner dans notre revue le décès de M. E. Chalifoux, ex-président général du Syndicat catholique des cordonniers, survenu le 4 avril dernier. M. Chalifoux fut un syndiqué dévoué, sincère et qui a fait sa grande part pour l'avancement de notre prospère Syndicat de la chaussure. Nous demandons à tous nos lecteurs qui l'ont connu, d'avoir une pieuse pensée pour ce vaillant soldat du syndicalisme catholique, maintenant couché dans sa tombe.

M. CYRILLE THOUIN.

Le Syndicat des cordonniers s'est choisi dans la personne de M. Cyrille Thouin, un digne président général, qui saura sans doute compenser la perte que lui fait éprouver la mort de M. Chalifoux. M. Thouin est un des pionniers du syndicalisme et il s'est toujours dévoué sans compter pour la protection et l'avancement de ses confrères de travail. En lui présentant nos félicitations, nous lui sou-

Procurez-vous vos meubles et fournitures de maison,
à des prix spéciaux.
— CHEZ —
J. A. Gagnon
MAGASIN A RAYONS
Billets de tramways remis à tout acheteur.
4057-67 Wellington, Verdun. 275 Ave de l'Eglise.

Directeurs : — Dr J.-P. Marin, S.-J. Granger, M. Lefils, Albert Tanguay, G.-N. Monty
MONTY, LEFILS & TANGUAY
POMPES FUNEBRES
CHAMBRES MORTUAIRES SERVICE D'AMBULANCE
Administrateurs de
La Compagnie Générale de Frais Funéraires, Limitée
1926, RUE PLESSIS, près Ontario AMherst 8900

haitons aussi bon succès dans la lourde charge qu'il a généreusement assumée.

AUGMENTATION DES SALAIRES A L'ORATOIRE.

Les RR. PP. Ste-Croix, de l'Oratoire St-Joseph, ont bien voulu accorder aux ouvriers syndiqués du bâtiment les augmentations de salaire demandées. Les menuisiers ont obtenu 10 sous de l'heure de plus et les journaliers 5 sous. Les salaires des menuisiers et des journaliers sont donc maintenant de 75 sous et de 40 sous de l'heure. Ce sont des taux qui font honneur aux RR. PP. Ste-Croix et nous ne sommes pas loin de croire que St-Joseph qui veille à la construction de l'Oratoire érigé sous son vocable, sourit au bel esprit social de ses apôtres et les bénit de tout cœur.

Les syndicats catholiques n'ont qu'à dire : Merci et à souhaiter que toutes les institutions catholiques suivent ce magnifique exemple.

JOURNEE SOCIALE.

La journée sociale annuelle des syndicats catholiques aura eu lieu, quand nos lecteurs parcoureront ces lignes. Elle se fera, cette

Placez votre commande de charbon chez . . .

EMILE LEGER CO.

(Maison établie depuis 25 ans)

Charbon D. L. & W. Scranton — Gallois et Ecossais — Cendre rouge, Coke, Bois.

443-a, MONT-ROYAL EST, - Téléphone : BELAIR 4561

Rés. 1508 JEANNE-D'ARC. Tél. CLairval 1809.

MICHEL CHOUINARD

ENTREPRENEUR
FERBLANTIER COUVREUR.
CORNICHES DE TOUTES SORTES, UNE SPECIALITE.

2649-51, ADAM, COIN ORLEANS, - Tél. CLAIRVAL 0461

CHOCOLATS VERMIFUGES DU DR. CHARLES

Ces chocolats d'un effet certain, inoffensifs et très agréables, expulsent les vers et font disparaître la plupart des affections rencontrées chez les enfants, telles que Fièvre, Etat bilieux, Perte d'appétit, Maux d'estomac, Insomnie, Agitation durant le sommeil, Mauvaise humeur, Teint pâle.

MARTINEAU - BOUCHER

Pharmacien en gros

145 SAINT-MAURICE, - MONTREAL

EN VENTE PARTOUT A 50c

année, à la Villa LaBroquerie, le 8 mai. Nous comptons qu'elle sera un succès.

M. l'abbé L.-A. Lafortune, directeur-assistant des Œuvres sociales, donnera la conférence. Il traitera de la situation des travailleurs dans la province de Québec, des maux dont ils souffrent et des remèdes que propose le syndicalisme catholique.

Cette journée sociale sera la huitième du genre depuis la fondation du mouvement ouvrier catholique.

LE MEXIQUE ET L'INTERNATIONALE SYNDICALE CHRETIENNE

Le Secrétariat de l'Internationale Syndicale Chrétienne à Utrecht vient de recevoir une lettre demandant l'admission dans l'Internationale de la Confédération Nationale Catholique du Travail de Mexique dont le siège se trouve à Mexico D. F. La Confédération groupe 353 sections locales et 20.374 membres.

La demande d'admission sera soumise au Bureau de l'Internationale Syndicale Chrétienne.

Tel. YORK 0928.

J. P. DUPUIS
LIMITEE

Marchands et Manufacturiers de Bois de Construction, Panneaux Lamatco, Gros et Détail.

592, Church Avenue
Verdun
MONTREAL

Encouragez nos annonceurs

L'ENQUETE SUR LES CINEMAS.

Notons que M. G. Tremblay a comparu, mardi le 3 mai, dans l'après-midi, devant l'Hon. Juge Boyer, à titre de témoin du Conseil Central des syndicats catholiques dans l'enquête royale qui se poursuit à l'occasion de la tragédie du Laurier Palace et sur le cinéma en général.

M. Tremblay, comme l'y autorisait le Conseil, a soutenu que les syndiqués catholiques demandaient la fermeture des théâtres le dimanche et l'interdiction du cinéma aux enfants de moins de 16 ans accompagnés ou non de leurs parents.

Quant aux autres desiderata du Conseil, tels que surveillance des affiches et réclames, inspection sévère, moralité du film, le témoin n'a pu émettre aucune opinion, car la Cour a décidé que ces sujets ne ressortissaient pas à l'enquête actuelle.

Il est prématuré d'émettre des opinions sur les résultats de la présente enquête. Qu'en sortira-t-il ? Probablement, nous l'espérons, une plus grande sévérité dans l'observation des lois et pour le moins une partie des réclamations des corps publics catholiques. Il faudra continuer le travail d'apostolat commencé et espérer que tôt ou tard, ces deux points essentiels au respect de la morale publique seront accordés par nos gouvernants.

OUVRIERS DE DORION

VOTEZ POUR

M. Aldéric Blain

CANDIDAT OPPOSITIONISTE

Elu député, il sera toujours disposé à revendiquer les droits des travailleurs.

(Réc.)

Etes-vous actionnaire et déposant de la Caisse Populaire des Syndicats Catholiques : : : :

SI OUI ! continuez d'y déposer le fruit de vos épargnes.

SI NON ! soyez un syndiqué sincère et un homme économe. Ouvrez un compte, à votre première visite à l'édifice.

?

IL VOUS RAPPORTERA

3½% *à l'épargne.* 6% *au capital social.*

LA CAISSE POPULAIRE DES SYNDICATS

655, rue Demontigny Est, ***MONTREAL***

Ouvriers de la Division MERCIER votez pour le

Dr Anatole Plante

CANDIDAT LIBERAL

Candidat du Gouvernement Taschereau.

C'est le gouvernement libéral qui a donné aux ouvriers les mesures qui assurent leur bien-être et leur ont permis d'obtenir justice dans les conflits du travail avec le capital.

Votez pour le candidat libéral qui supporte le gouvernement Taschereau.

VOTEZ POUR ANATOLE PLANTE

(Réc.)

M. V. MARCHAND

CANDIDAT LIBERAL DANS LA DIVISION JACQUES-CARTIER

Sollicite l'appui de ses amis les ouvriers.

Ouvriers ! souvenez-vous des lois bénéficiables aux travailleurs adoptées par le Gouvernement Libéral.

(Réc.)

Joseph JEAN

AVOCAT

Candidat Libéral dans Laval

Né à St-Philippe de Néri, Comté de Kamouraska, le 7 février 1890, fit ses études classiques au collège Ste-Anne de la Pocatière et ses études légales à l'Université Laval. Admis au barreau en 1914. Demeure à Pointe-aux-Trembles, Avocat de l'Union des Municipalités de la Province de Québec depuis sa fondation.

(Réc.)

Gin Canadien
Melchers
Croix d'or

¶ Fabriqué à Bertierville, Qué., sous la surveillance du Gouvernement Fédéral, rectifié quatre fois et vieilli en entrepôt pendant ces années.

Trois grandeurs de flacons :

Gros :	40 onces	$3.65
Moyens :	26 onces	2.55
Petits :	10 onces	1.10

MELCHERS DISTILLERY CO., LIMITED
MONTREAL

Enseignement Technique
DE LA
Province de Québec

Largement subventionnées par le gouvernement provincial, les écoles techniques fournissent aux jeunes gens l'occasion d'acquérir, à très peu de frais, les connaissances nécessaires pour devenir des compétences dans les diverses branches de l'industrie. Ouvriers experts, contremaîtres, surintendants, patrons, tels sont les postes auxquels peuvent aspirer ceux qui ont reçu une formation technique.

L'enseignement donné est théorique et pratique; laboratoires et ateliers sont des mieux outillés.

COURS DU JOUR

Les cours du jour comprennent trois années d'études. Il est délivré des diplômes en mécanique, électricité, dessin, ébénisterie, modelage, menuiserie, forge, fonderie, etc. Les élèves y sont admis leurs études primaires. Des bourses du gouvernement sont accordées aux élèves méritants et peu fortunés.

COURS DU SOIR

Le soir on y enseigne tous les métiers de base qui s'exercent dans l'industrie, et les prix sont à la portée de toutes les bourses.

Direction Générale : 1430 RUE SAINT-DENIS, MONTREAL

Par les nôtres et pour les nôtres

TOUT syndicaliste catholique et national est fier des institutions qui nous font honneur. Parmi celles-ci, il donnera son appui, de préférence à celles qui lui sont sympathiques. La maison Dupuis Frères a été le premier magasin à posséder un syndicat national et catholique; c'est une maison dirigée par les nôtres et pour les nôtres.

La simple logique vous commande de lui accorder votre patronage.

Dupuis Frères
LIMITÉE
LE MAGASIN DU PEUPLE

Fabriquée

en Canada

POUDRE A PATE MAGIQUE

TOUJOURS FIABLE

Economisez les coupons pour vous procurer gratuitement de belles primes.